

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 70 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 23 Absent(s) : 15</i>
--	---	--

Date de convocation : 21 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 27 mai 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2019-05-27-CC-3 :

Présentation du rapport 2016-2017-2018 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 décembre 2015 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Metz Métropole,

VU le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

CONSIDERANT que le rapport PCAET 2016-2017-2018 de Metz Métropole permet de mettre en lumière ses contributions effectives aux politiques publiques de notre institution,


CONSIDERANT que ce rapport souligne également les marges de progrès et les canaux par lesquels l'action de Metz Métropole permettra de répondre encore davantage aux enjeux Climat Air Energie,

PREND ACTE de la communication du rapport PCAET 2016-2017-2018 joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 28 mai 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





Plan Climat - Air - Énergie Territorial de Metz Métropole

RAPPORT 2016-2017-2018

Mars 2019



AVANT-PROPOS

Considérant l'importance des enjeux locaux (qualité de l'air, santé publique, économie, développement du territoire...) et des défis mondiaux (changement climatique, raréfaction des ressources...), Metz Métropole a adopté à l'unanimité, le 14 décembre 2015, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) innovant et volontariste.

Obligation réglementaire issue du décret du 28 juin 2016, le présent document est mis à disposition du public. À mi-parcours du PCAET de Metz Métropole, le Rapport 2016-2017-2018 fait le point sur la mise en œuvre des 5 axes et des 43 actions votées par les élus. Aussi, l'avancement de chacune est matérialisé par des pictogrammes. De plus, quelques projets-phares menés par Metz Métropole et ses partenaires sont mis en lumière grâce à un texte explicatif.

Pour Metz Métropole, la Transition énergétique ne revêt pas seulement des questions techniques ou environnementales, elle est centrée sur l'humain. Elle tire vers le haut la qualité de vie et l'attractivité du territoire.



AXE S : SENSIBILISER ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PCAET



<p>S1 Créer le réseau interne M²D² pour des actions concrètes à l'initiative des agents de Metz Métropole</p> <p>■■■■</p>	<p>S6 Créer un poste de Conseiller en Énergie Partagé (CEP) destiné aux communes</p> <p>■■■■</p>
<p>S2 Diminuer l'utilisation du papier et utiliser systématiquement un papier éco-labellisé et recyclé</p> <p>■■■</p>	<p>S7 Échanger les bonnes pratiques grâce au réseau ClimatCités des communes de Metz Métropole</p> <p>■■■■</p>
<p>S3 Dematerialiser les procédures internes et les documents de communication</p> <p>■■■</p>	<p>S8 Valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour Metz Métropole et les communes volontaires</p> <p>■■■</p>
<p>S4 Conseiller et mobiliser avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Messin</p> <p>■■■</p>	<p>S9 Agir auprès des publics scolaires et mettre en place des pédibus</p> <p>■■■</p>
<p>S5 Sensibiliser et mobiliser les habitants par des formats d'implication citoyenne, favorisant le passage à l'action</p> <p>■■■■</p>	

M²D², RÉSEAU DES AGENTS DE METZ MÉTROPOLE

L'exemplarité d'une collectivité passe par l'acquisition d'une culture éco-responsable commune à l'ensemble des agents, et se base sur une dynamique d'implication individuelle et collective, par exemple à travers la mise en place d'actions concrètes. Des agents volontaires et motivés, issus des différents pôles et établissements de la métropole, sont devenus « référents internes développement durable » au sein d'un réseau.

Entre 2016 et 2018, M²D² a travaillé sur les thèmes suivants :

- qualité de l'air intérieur,
- mobilité - covoiturage solidaire,
- initiation au jardinage / espaces verts,
- participation citoyenne,
- (autour du futur siège de la métropole).



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN

Avec plusieurs autres membres, incluant l'ADEME et la Région, Metz Métropole a fondé l'association « ALEC du Pays Messin » qui vise à déployer sur le territoire un conseil énergétique neutre, objectif et gratuit vers différents acteurs.

Outre les Conseillers Info Énergie (IEI) dévolus aux particuliers, en copropriété ou en maison individuelle (plus de 1 200 personnes par an),

CLIMATCITÉS, RÉSEAU CLIMAT AIR ÉNERGIE DES COMMUNES

Metz Métropole a la volonté de fédérer les acteurs du territoire. Cela s'est concrétisé dès 2010 avec le réseau ClimatCités, qui mobilise les communes volontaires (agents et élus) autour d'échanges sur les thèmes de l'énergie, du climat et de la qualité de l'air. Contribuant à construire l'esprit métropolitain, ce réseau a permis de constituer une gouvernance nouvelle et originale.

ClimatCités a connu un second souffle ces dernières années, avec l'organisation d'ateliers décentralisés ou de formation au sein des communes (ex : qualité de l'air intérieur avec Atmo Grand Est), permettant à celles-ci de témoigner de leurs expériences auprès d'autres élus et agents.

FORMATS D'IMPLICATION CITOYENNE, FAVORISANT LE PASSAGE À L'ACTION

Sur la période 2016-2018, Metz Métropole a continué le déploiement des formats innovants créés avec l'ALEC. Ainsi, environ 30 Apéros Énergie ont été animés en 2016 par Metz Métropole, grâce à l'appui d'un Volontaire en Service Citoyen. Sur ces 3 années



l'ALEC accueille un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) dont la mission est de conseiller les communes, notamment sur leur patrimoine bâti et de déléguer public : plus de 20 communes membres de Metz Métropole en ont bénéficié.



CONTACTER l'ALEC :
03 87 50 82 21
paysmessin@eie-grandest.fr



Perspectives 2019 : ClimatCités est expérimenté dès février 2019 à l'échelle du SCOTAM. Pour l'occasion, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois accueille, autour de la Maison de l'Enfance de Boulay-Moselle, une séance sur le thème « Comment améliorer le confort d'un bâtiment public, à travers les économies d'énergie ? ».

l'ALEC a aussi organisé 13 Balades thermographiques (dont 1 avec drone) et conseillé 200 personnes sur l'efficacité énergétique de leur maison.

Des actions novatrices comme le « Park prédiagnostic thermique gratuit de votre habitation » regroupant passage de carnet, bilan thermique et conseil, ou encore les Escape Games Transition énergétique (« 60 minutes pour sauver la Terre » en décembre 2017, « Sur les traces du Fr Green » en mai 2018) permettent aussi de sensibiliser un public jeune !



AXED : AGIR SUR LES DÉPLACEMENTS DE PERSONNES ET L'OFFRE DE MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

<p>01 Réaliser un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur le Technopôle</p> <p>■■■</p>	<p>06 Développer le réseau de mobilité douce à l'échelle du territoire</p> <p>■■■</p>
<p>02 Mettre à disposition des deux-roues pour les trajets courts des agents</p> <p>■■■</p>	<p>07 Mettre en place des systèmes de mobilité spécifiques, destinés aux touristes et visiteurs d'affaires, mais également aux habitants</p> <p>■■■</p>
<p>03 Améliorer la flotte interne de véhicules et ses usages</p> <p>■■■</p>	<p>08 Développer le covoiturage et l'autopartage, solutions alternatives liées à l'automobile</p> <p>■■■</p>
<p>04 Réviser le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Metz Métropole</p> <p>■■■</p>	<p>09 Accompagner la réalisation de Plan de Déplacements pour les zones d'activités économiques, les entreprises multi-sites et les étudiants</p> <p>■■■</p>
<p>05 Améliorer l'attractivité des transports en commun : refondre le réseau (LE MET) et intégrer deux lignes à haut niveau de service (METTIS)</p> <p>■■■</p>	

MOBILITÉ INTERNE : LA NÉCESSAIRE EXEMPLARITÉ DES AGENTS

L'exemplarité d'une collectivité passe aussi par les déplacements des agents : domicile-travail, professionnels et détenteur.

Suite à la réalisation volontariste par Metz Métropole du Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Metz Technopôle, PDIE mobilisant environ 25 établissements publics, privés et d'enseignement supérieur, plusieurs actions ont été mises en place par Metz Métropole, son service Logistique et le réseau d'agents M²D² :

- une gestion optimisée de la flotte (améliorations boîte à clés...)
- l'achat de 2 vélos pilants (2016) et 4 vélos électriques (2018),
- la sensibilisation des agents, l'incitation à l'usage de ces modes, l'évolution du règlement intérieur etc...



- le suivi fin des consommations des véhicules légers et des poids lourds (bennes à ordures ménagères, bus...), dans le cadre du BEGES (2017) puis de la Maîtrise de l'énergie (2018),
- l'action « Covoiturage solidaire » et le challenge « Allions y à vélo » (Prix de la Mobilité Active 2018 pour Metz Métropole : 3 167 km parcourus par 28 agents).



VERS UN PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE

Amorcée en 2013, la révision du PDU de Metz Métropole s'appuie sur une Enquête Ménages Déplacements Grand Territoire (réalisée fin 2016-début 2017 à l'échelle du SCOTAM), assortie d'un Diagnostic Énergie Émissions des Mobilités (DEEM).

Le PDU révisé intègre notamment la réalisation de plusieurs schémas structurants :

- un Schéma directeur cyclable (2017),
- une évaluation environnementale du PDU intégrant les enjeux air, bruit... (2017-2018),

- un Schéma de Hiérarchisation du Réseau voirie (2018),
- le lancement d'une étude pour un 3^e axe lourd de transport en commun Nord-Sud (2018),

- un travail de fond avec l'AGURAM sur les aires de covoiturage (identification de secteurs-clés) et sur les parkings de rabattement (notamment aux deux extrémités de la L5 LE MET),

En parallèle à l'adoption prochaine du PDU, de premiers projets sont réalisés sur le territoire.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DU RÉSEAU DE TRANSPORT LE MET

Suite à sa mise en service en octobre 2013, le réseau LE MET² a connu chaque année à la fois une optimisation du service, liée aux besoins en mobilité, mais aussi un accroissement continu de sa fréquentation : +6 à +10 % de voyages chaque année. 2017 a vu l'aménagement de voies en site propre (quai du Rimport, avenue Leclerc de Haute-Loque...). En 2018 ce fut la priorité aux feux pour la Liane 4, afin d'accroître son attractivité, etc.

Services, horaires, recherche d'itinéraires... : lemét.fr



LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET DE L'OFFRE CYCLABLE

Dans la lignée des efforts réalisés par ses communes membres (82 km de pistes), notamment Ville de Metz, la métropole a lancé prioritairement la réalisation d'un Schéma directeur cyclable, afin de pouvoir préfigurer l'aménagement des infrastructures dès les compétences ad hoc transférées à la métropole.

Achévé en octobre 2017, ce Schéma a donné lieu dès 2018 à l'engagement de premières réalisations : liaisons (Porte des Allemands, Metz-Magny-Marly...) ou offre de stationnement

(resté de compétence communale). L'essor de VéloMer² (plus de 60 000 jours/an de location de vélo) et l'arrivée fin 2017 d'IndigoVéel permettent une amplification de la culture vélo.

Perspectives 2019 : les objectifs seront notamment de financer les infrastructures vélo, mais aussi d'accompagner les habitants au changement de comportements. Le développement des PDIE, à l'instar de celui de la zone commerciale des Gravières (2018), peut constituer un élément de réponse.



AXE F : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LOCALES VERS UNE ÉCONOMIE ÉCO-EXEMPLAIRE

<p>E1 Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics de Metz Métropole</p> <p>■■■</p>	<p>E5 Accompagner les entreprises à la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable</p> <p>■■■■</p>
<p>E2 Soutenir les circuits courts d'approvisionnement à Metz Métropole</p> <p>■■■</p>	<p>E6 Structurer les filières et réseaux professionnels locaux de l'écoconstruction</p> <p>■</p>
<p>E3 Animer un réseau d'entreprises écoresponsables pour mieux sensibiliser</p> <p>■■■</p>	<p>E7 Sensibiliser et former les corps de métiers à la filière bâtiment durable</p> <p>■■</p>
<p>E4 Réaliser des diagnostics et des opérations de sensibilisation à l'impact carbone auprès des entreprises</p> <p>■■■</p>	<p>E8 Développer le transport multimodal et soutenir le projet Europort Lorraine (site de Metz)</p> <p>■■■</p>
	<p>E9 Optimiser la logistique urbaine : livraisons de marchandises sur le plateau piéton de Metz</p> <p>■■</p>

VERS LA GENERALISATION DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE LA METROPOLE

L'exemplarité d'une collectivité et son effet de levier sur une économie locale responsable passent notamment par sa politique de commande publique.

En 2013, Metz Métropole a initié une procédure interne facilitant l'intégration des clauses ou critères environnementaux, provoquant des ré-sultats immédiats : 29 % de marchés conclus en 2014 ; 23 % en 2015. Cette méthode était à la fois chronophage et rencontrait des limites d'efficacité : ce même taux est ainsi tombé à 15 % en 2016, puis à 12 % en 2017...

Ces résultats traduisant l'absence de démarche volontariste et la méconnaissance des critères et clauses intégrables dans les marchés, il a été proposé fin 2018 à la Direction générale de :

- systématiser l'intégration de clauses ou critères environnementaux dans les marchés,
- accompagner les services et notamment les principaux acheteurs pour définir les critères.

Ces propositions validées seront appliquées dès 2019.



LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ÉCO-DÉFIS DES ARTISANS ET ARTISANS-COMMERCANTS

Depuis 2015, l'opération Éco-défis - organisée par Metz Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Moselle - accompagne la démarche d'éco-responsabilité des artisans-commerçants du territoire, tout en valorisant leurs actions réalisées en faveur de l'environnement.

Accompagnés par les conseillers de Metz Métropole et de la CMA, les artisans-commerçants choisissent au moins 4 défis à mettre en œuvre dans une liste de 18. Si les défis sont validés par le jury, les lauréats reçoivent le label national valable un an. De 2016 à 2018, le nombre d'entreprises labellisées est ainsi passé de 10 à 23 (sur 30 engagées en 2018).



Perspectives 2019 : sont validées l'intégration de nouveaux défis (environ 30 au total), de nouvelles thématiques, l'ouverture de l'opération aux artisans du bâtiment et aux auto-entrepreneurs...

LE PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ZGZD

Lauréate fin 2015 de l'appel à projets « territoires zéro gaspillage zéro déchet », Metz Métropole a organisé un séminaire Transition vers l'économie circulaire (mars 2017) ayant réuni plus de 70 acteurs et permis de

co-construire plusieurs actions-phares. Parmi elles l'opération « gourmet bag », testée auprès de 12 restaurateurs fin 2017 et dont le succès permet d'envisager un déploiement en 2019. De plus, pour la période 2017-2019, Metz Métropole accompagne 23 structures de restauration scolaire communale dans la réduction du gaspillage alimentaire.

LE LANCEMENT DE LA DEMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

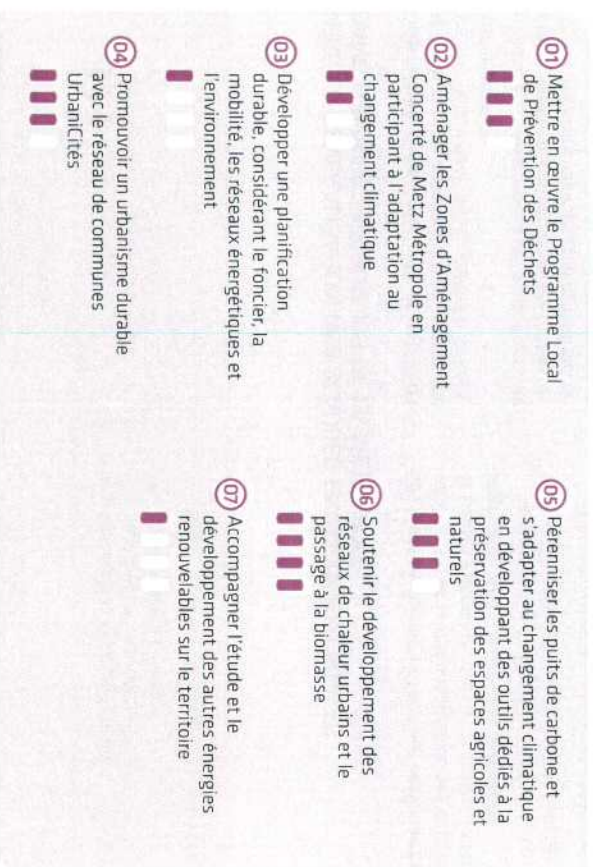
Lancé début 2018, ce projet s'inscrit dans les actions collectives et de concertation déjà réalisées sur le territoire. Centré sur la zone d'activités économiques Actisud, les objectifs de la démarche EIT sont les suivants :

- instaurer une dynamique et une culture de la coopération entre acteurs,
- accompagner les acteurs économiques dans l'optimisation de la gestion de leurs ressources, par l'identification et la priorisation de synergies inter-entreprises.

Perspectives 2019 : lauréate d'un appel à candidature de l'État lui permettant d'être accompagnée par un bureau d'études, Metz Métropole va mener la démarche d'EIT sur Actisud et sur le Plateau de Frescaty, puis la généraliser à l'ensemble du territoire.



AXE O : ORGANISER LE TERRITOIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



EN ROUTE VERS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE NOTRE TERRITOIRE !

Aux côtés de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique est un volet nécessaire des Plans climat. Plusieurs projets partenariaux permettent à Metz Métropole d'aborder ce champ d'action : la participation à l'élaboration du Plan d'adaptation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (2017), les échanges soutenus avec la ville de Worms (TAN-DEM depuis 2016 : projet franco-allemand porté par EnergyCities et Klima-Buendnis), la proposition des Universités de Lorraine et de Casablanca d'accompagner une thèse en co-tutelle sur les îlots de chaleur urbains (2018-2021)... Ces projets contribueront à renforcer les liens avec les communes autour des thématiques d'urbanisme, d'aménagement, d'espaces publics...



METZ MÉTROPOLE, NOUVELLE AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE (AODE)

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » et « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » ont été transférées des communes vers Metz Métropole. Lui conférant ainsi le statut d'autorité organisatrice. Cela s'est traduit par le transfert de la propriété des réseaux et du pilotage des contrats de concessions existants :

- gaz : 40 contrats GRDF (4 communes n'étant pas desservies).

- électricité : 41 contrats URM (+ 3 communes groupées en Syndicat d'électricité, contrat Enedis),
- réseaux de chaleur : 2 contrats UEM.

Grâce au financement par l'ADEME courant 2017 de 3 postes de chargés de missions (contrat d'objectifs « COTEC »), une personne a pu être recrutée lors du passage en métropole, afin de prendre pleinement en charge cette mission d'AODE.

LANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES (SDE), VÉRITABLE OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Le passage en métropole et la prise de nouvelles compétences constituent l'opportunité de croiser l'énergie avec les autres politiques publiques métropolitaines : habitat, aménagement, mobilité, urbanisme...

Le SDE, lancé fin 2018, est une étude prospective multi-énergies qui prend en compte la consommation, la production et la distribution. Mené en collaboration avec les partenaires,

Il se veut un véritable outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus et les services. Son objectif est d'établir un portrait énergétique du territoire et de maîtriser les évolutions :

- développement des réseaux énergétiques en cohérence avec les projets d'aménagement,
- intégration d'enjeux énergétiques dans les documents de planification,
- lutte contre la précarité énergétique,
- déploiement des énergies renouvelables...

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le Réseau de chaleur urbain (RCU) de Metz Métropole, qui mesure 115 km (3^e réseau français), est alimenté aux 2/3 par des énergies renouvelables ou de récupération (1/3 par la chaleur produite par l'unité d'incinération d'Hagans, 1/3 par une unité biomasse), le complément étant fourni par une chaudière gaz. Les unités biomasse et gaz du site de Chamblère appartiennent à UEM et fonctionnent sur le principe de la cogénération : production simultanée de chaleur et d'électricité (rendement énergétique > 80 %). Actuellement, le tout produit 432 GWh d'énergie par an, dont le chauffage de l'équivalent 43 000 logements T3.

Après une augmentation de la puissance raccordée (+30 % entre 2010 et 2017), le RCU continue à se développer : densification, abaissement de température, mix énergétique moins carboné.

Perspectives 2019 : Metz Métropole a approuvé en 2018 un avenant au contrat de concession du RCU afin de consolider son développement. La métropole étant désormais en charge de 27 Zones d'activités économiques (ZAE), par exemple le Quartier de l'Amphithéâtre et le Plateau de Frescaty, elle articule cette compétence avec son rôle d'AODE, notamment via le futur Schéma de développement des ZAE et le SDE.



AXE B : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET DES LOGEMENTS

<p>B1 Mettre en place du matériel de suivi des consommations (télégestion, systèmes d'effacement diffus, etc.)</p> <p>■■■■</p>	<p>B5 Améliorer la performance des bâtiments neufs de Metz Métropole et recourir aux énergies renouvelables</p> <p>■■■■</p>
<p>B2 Optimiser les systèmes de conditionnement d'air pour la conservation des œuvres culturelles</p> <p>■■■■</p>	<p>B6 Inciter financièrement par la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2017</p> <p>■■■■</p>
<p>B3 Améliorer techniquement les bâtiments construits par Metz Métropole, notamment le CTC et la MAP</p> <p>■■■■</p>	<p>B7 Aider l'accès social à la propriété pour un habitat économe en énergie</p> <p>■■■■</p>
<p>B4 Réhabiliter les équipements culturels pour des performances améliorées, notamment le Musée de La Cour d'Or et l'Opéra-Théâtre</p> <p>■■■■</p>	<p>B8 Encourager la réhabilitation du parc public, en aidant les bailleurs sociaux</p> <p>■■■■</p>
	<p>B9 Encourager la réhabilitation du parc privé existant</p> <p>■■■■</p>

VERS UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE CIBLÉE DES BÂTIMENTS DE METZ MÉTROPOLÉ

Disposant d'un patrimoine particulièrement hétéroclite (Musée de La Cour d'Or, Opéra-Théâtre, Centre Technique Communautaire, Maison de l'Archéologie et du Patrimoine...), Metz Métropole se devait d'adopter une méthode pour rénover progressivement et efficacement ses bâtiments. L'approbation d'un Plan pluriannuel d'investissements (2016), l'étude thermique de l'Opéra, ou l'élaboration, dans le cadre de la démarche Cte'ergie, d'un cadrage « **programme de rénovation et gestion différenciée des bâtiments** » (2017) remettent l'usage et la performance énergétique au cœur des préoccupations. Dès 2018, les actions de maîtrise de l'énergie sont prioritaires et les plus efficaces mises en œuvre : nouvelle verrière et toiture isolée à l'Opéra, éclairage Led avec détection de présence au Conservatoire, etc.



LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI), VÉRITABLE ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Avec l'appui technique d'Atmo Grand Est, Metz Métropole a pu travailler dès 2016 sur ces questions importantes pour le confort et la santé des occupants de bâtiments. Plusieurs outils et actions ont ainsi vu le jour :

- conception d'une offre d'actions QAI « clés en main » pour les communes et associations,
- organisation d'Apéros Énergie QAI et d'ateliers de fabrication de produits ménagers à destination des habitants,

- installation de boîtiers de mesure du CO₂ dans les bâtiments puis restitution des résultats, afin de sensibiliser les agents,
- organisation de journées fenêtres ouvertes, durant lesquelles 200 usagers ont été sensibilisés,
- contribution au Contrat Local de Santé de Metz et à la création de l'Alliance nationale des collectivités pour la qualité de l'air.

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES), SUIVI DES CONSOMMATIONS : CONNAÎTRE POUR AGIR !

Conformément à la réglementation, Metz Métropole a réalisé et publié en 2017 son BEGES, qui porte sur toutes les émissions et consommations d'énergie du patrimoine (bâtiments, véhicules, éclairage public...) et de l'exercice des compétences, y compris traitement des déchets (régie Haganijs) et transport urbain (réseau LE MET).

Cet exercice a contribué à la définition de méthodes mises en place en 2018 pour la maîtrise des consommations des bâtiments métropolitains : suivi des facturations et des télérelèves, corrections des effets de la météo, calcul de ratios... De plus, le recueil d'indicateurs et leur analyse renforcent la pertinence d'un outil de pilotage, l'Observatoire Climat Air Énergie créé en 2017.

LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS : ENJEU SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE

Au-delà de la qualité environnementale des nouvelles constructions (sournisées à la Réglementation Thermique 2012), l'un des enjeux majeurs est la réhabilitation du parc existant, afin d'en améliorer le confort, l'empreinte environnementale, mais aussi la valeur patrimoniale. Pour tendre vers l'objectif de massification de la rénovation énergétique des logements, l'ALPEC du Pays messin, à travers son Espace info énergie (EIE), conseille annuellement environ 800 habitants de la métropole et constitue donc un appui. Par ailleurs, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Metz Métropole permet de réhabiliter le parc privé (environ 130 logements aidés par an). À cet effet, un accompagnement des ménages est effectué par le CALM-Solha (Centre d'amélioration du logement de la Moselle).



LA DÉMARCHE CITE'ERGIE®, LE « MOTEUR » DU PCAET DE METZ MÉTROPOLÉ

Cit'ergie®
European Energy Award

Metz Métropole s'est engagée en 2015 dans la démarche Cite'ergie®, qui constitue à la fois :

- une **reconnaissance européenne** des projets menés par la métropole. L'audit de fin 2016, basé sur un référentiel exigeant, a permis à Metz Métropole de décrocher directement le label Cite'ergie® (remis à Bordeaux en janvier 2017). La montée en puissance de 2017 et 2018, qu'il s'agisse des actions ou des résultats, place désormais Metz Métropole au 3^e rang des 22 Métropoles françaises en matière de Transition énergétique.
- une **démarche d'amélioration continue** en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Les élus de Metz Métropole ont adopté fin 2016 un programme d'action ambitieux, allant au-delà du PCAET et mis en œuvre via des grappes de projets prioritaires, avec l'accompagnement d'une conseillère formée par l'ADEME. Cite'ergie® constituant le « moteur » du PCAET de Metz Métropole, des exemples d'actions mises en place figurent dans ce rapport 2016-2017-2018.



INDICATEURS DE RÉSULTAT

Évolutions des consommations d'énergie, des émissions de Gaz à effet de serre (GES) et de Polluants avec effet sur la santé (PES).

NB : L'observatoire Climat Air Énergie Grand Est ne propose pas encore d'indicateur de résultat pour les années 2017 et 2018. Toutefois, les évolutions relevées sur la période précédente

correspondent au 1^{er} PCAET de Metz Métropole (adopté le 12 novembre 2012) et soulignent des tendances encourageantes.

Ainsi, tous secteurs et toutes énergies confondues, les évolutions enregistrées entre 2012 et 2016 sur le territoire de Metz Métropole sont les suivantes :

CLIMAT (GES)	QUALITÉ DE L'AIR (PES)	ÉNERGIE				
		Consommation énergétique finale à climat réel	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques			
Émissions de GES totales	Émissions de CO ₂ directes (trois biomasse)	Émissions de SO ₂ (dioxyde de soufre)	Émissions de NOx (oxydes d'azotes)	Émissions de PM10 (particules fines, diamètre < 10 µm)	Consommation énergétique finale à climat réel	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques
-4,1 %	-58,7 %	-98,6 %	-61,4 %	-42,4 %	-2,7 %	-4,4 %
baisses importantes pour le résidentiel (gaz) et le tertiaire (gaz et produits pétroliers)	lié à une production d'énergie moins carbonée	baisse liée surtout à l'arrêt de la centrale EDF de La Maxe	idem, mais aussi à une diminution des produits pétroliers dans l'industrie	lié à l'arrêt de la centrale EDF, mais aussi à des déplacements moins émissifs	baisses notamment pour le résidentiel (électricité et gaz) et le tertiaire (gaz), alors que l'année 2016 a été plus froide	



Plan Climat

Metz Métropole 

RÉALISÉ GRÂCE AU SOUTIEN DE :



metzmetropole.fr

Harmony Park - 11 boulevard Solidarité
BP 55025 - 57071 METZ CEDEX 3
Tél : 03 87 20 10 00

Résumé de l'acte

057-200039865-20190527-05-2019-DC3-DE

Numéro de l'acte : 05-2019-DC3
Date de décision : lundi 27 mai 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Présentation du rapport 2016-2017-2018 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/05/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190527-05-2019-DC3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Historique :

28/05/19 14:37	En cours de création	
28/05/19 14:38	En préparation	Catherine DELLES
28/05/19 15:34	Reçu	Catherine DELLES
28/05/19 15:35	En cours de transmission	
28/05/19 15:35	Transmis en Préfecture	
28/05/19 15:40	Accusé de réception reçu	